



Observatoire Départemental de la Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées

BILAN DÉPARTEMENTAL DE L'ACCIDENTALITÉ SUR L'ANNÉE 2019



Éditorial de Brice BLONDEL Préfet des Hautes-Pyrénées

L'année 2019 a connu une augmentation globale du nombre des accidents routiers et de leurs victimes. Toutefois, les chiffres de l'accidentalité restent inscrits dans une tendance globale à la baisse, observée depuis 2010.

A contrario, le nombre de personnes tuées sur nos routes en 2019 est le plus bas jamais enregistrés depuis dix ans : seulement 7 personnes ont perdu la vie.

En 2019, l'analyse des accidents mortels révèle la prépondérance du comportement des usagers (vitesse, non respect du code de la route, inattention, utilisation du téléphone ou autres distracteurs) soit 5 accidents sur 7 suivi par les phénomènes addictifs (alcool et stupéfiants) représentant 2 accidents sur les 7.

Les actions de prévention restent donc essentielles pour faire changer le comportement des usagers de la route. Le Document Général d'Orientation (DGO) qui a été signé avec l'ensemble des partenaires le 11 mars 2019 fixe les actions à réaliser sur les 5 prochaines années. Ainsi pour 2020, l'accent sera maintenu sur le risque routier professionnel, les addictions, ainsi que les conducteurs de deux-roues motorisés et les usagers vulnérables qui représentent plus de la moitié des victimes en 2019.

Un colloque sur le risque routier professionnel, programmé début 2021, prévoit de sensibiliser le plus grand nombre d'entreprises ou de collectivités locales du département sur les enjeux de la sécurité routière.

Enfin, les services de l'État poursuivent leurs efforts en matière de prévention, en coordonnant les actions des différents acteurs institutionnels et celles du monde associatif. L'étape du Tour de France 2020 dans les Hautes-Pyrénées devrait être l'occasion, une nouvelle fois, de rappeler que la sécurité est l'affaire de tous en sensibilisant les usagers à un meilleur partage de la route.



Données provisoires générales (sources base accidents, Gendarmerie, Police Nationale)

Les chiffres du département



126 accidents corporels
7 personnes tuées
90 blessés hospitalisés
79 blessés légers

Les chiffres de la région Occitanie



4 001 accidents corporels
375 personnes tuées
2 062 blessés hospitalisés
3 019 blessés légers

Chiffres donnés à titre indicatif sans aucune comparaison possible

Accident corporel : accident impliquant au moins une victime (usager ayant nécessité des soins médicaux), qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, et qui implique au moins un véhicule.

Personnes tuées : toute personne qui décède sur le coup, ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

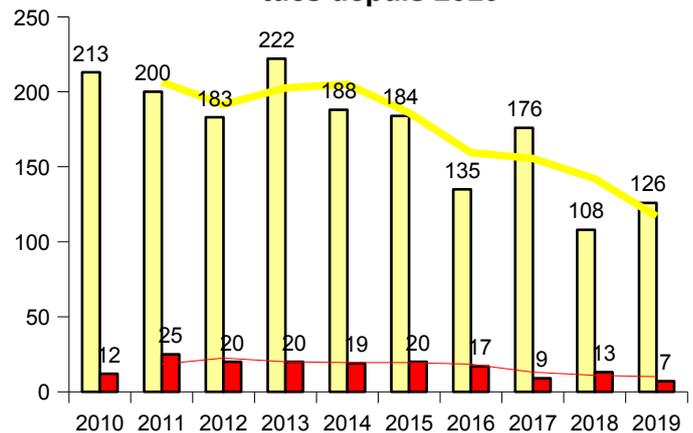
Blessé hospitalisé : victime admise plus de 24 heures comme patient dans un hôpital.

Blessé léger : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise plus de 24 heures comme patient dans un hôpital.

Données départementales

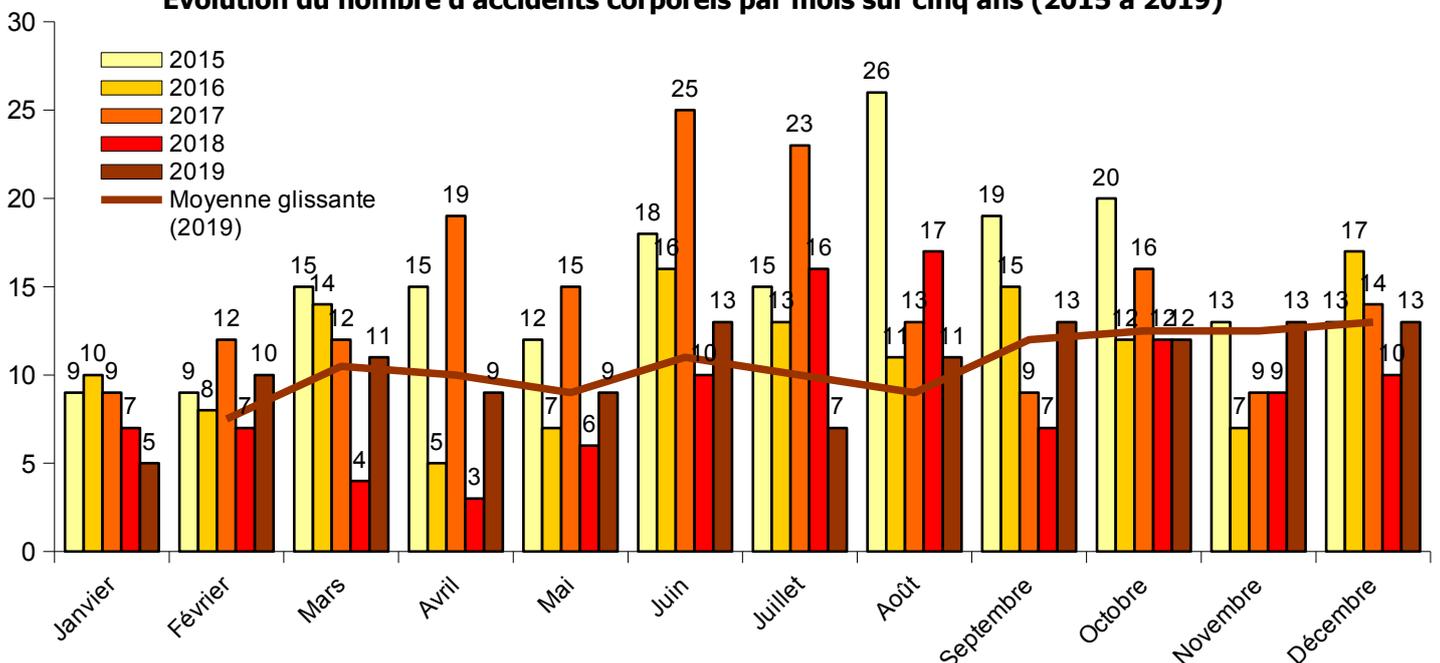
Bilan annuel	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
2019	126	7	169	90
2018	108	13	138	68
2010 (année de référence)	213	12	309	123
Evolution 2018-2019	↗	↘	↗	↗
Evolution 2010-2019	↘	↘	↘	↘

Évolution du nombre d'accidents et de tués depuis 2010



Les courbes de tendance du nombre d'accidents et du nombre de morts montrent que le nombre d'accidents et de mort ont amorcé une réelle diminution depuis les 4 dernières années. Ainsi le nombre de blessés a diminué de moitié par rapport à 2010, année de référence. Comparé à 2018, le nombre d'accidents et de blessés est certes en augmentation, mais il reste inscrit dans cette tendance globale à la baisse.

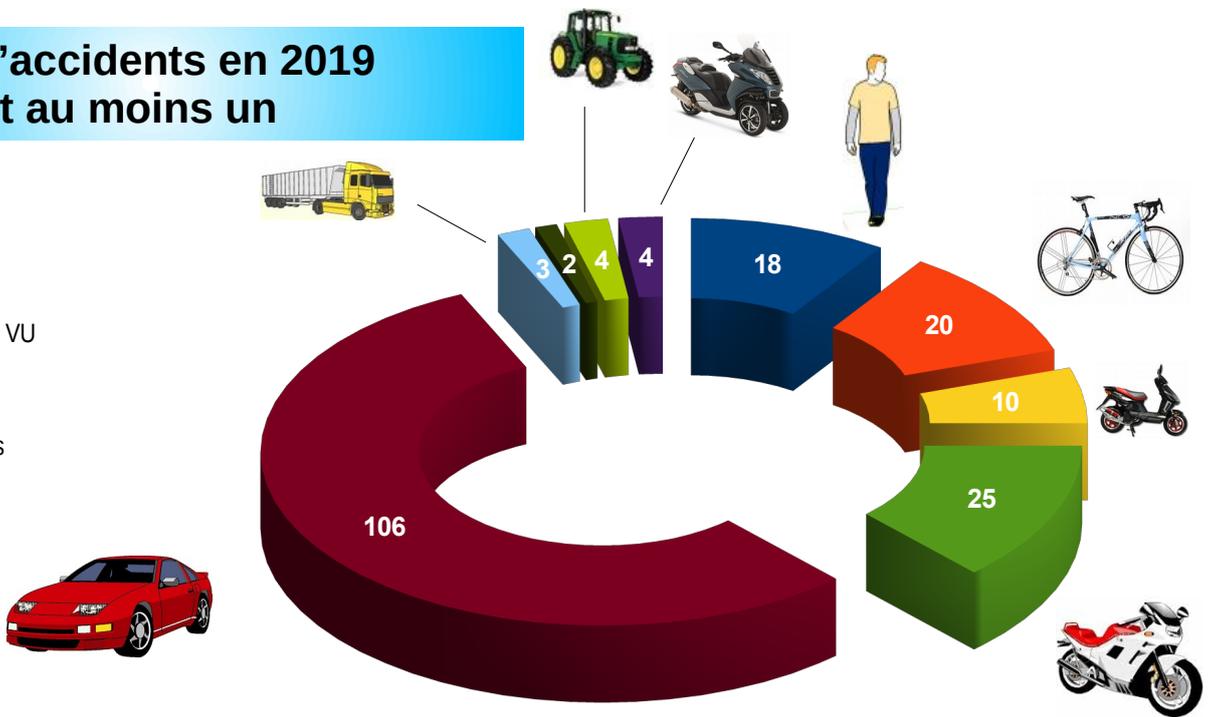
Évolution du nombre d'accidents corporels par mois sur cinq ans (2015 à 2019)



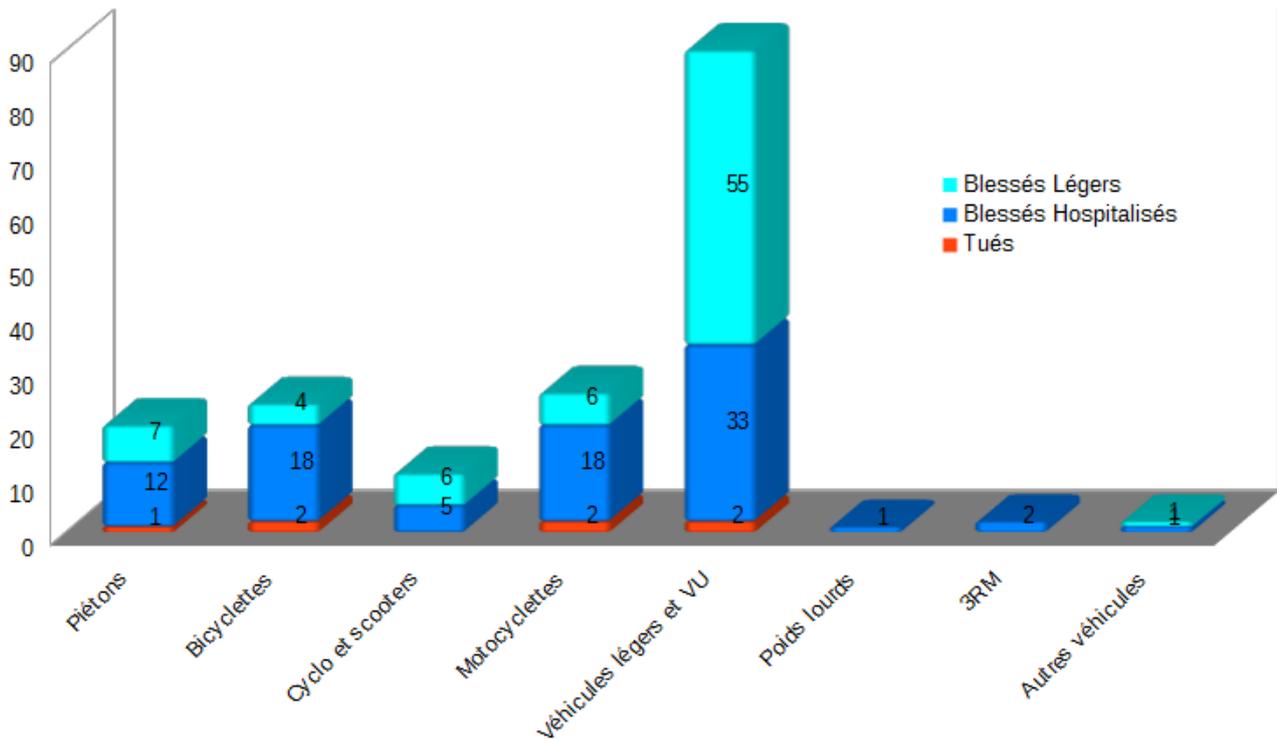
Le nombre d'accidents est assez similaire tout au long des mois de l'année comme le montre la courbe de tendance. 2019 n'a pas eu de pic d'accidents pendant la période estivale, pic que l'on peut retrouver en 2015, 2017 ou 2018. On note toutefois une absence d'accidents mortels sur 6 mois de l'année.

Nombre d'accidents en 2019 impliquant au moins un

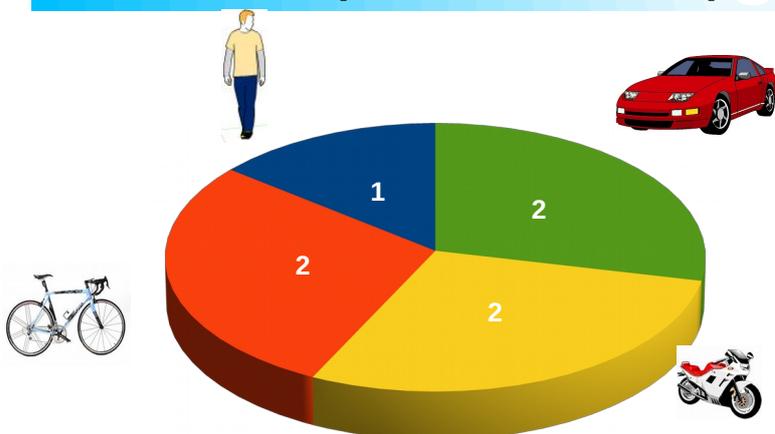
- Piétons
- Bicyclettes
- Cyclo et scooters
- Motocyclettes
- Véhicules légers et VU
- Poids lourds
- 3RM
- Tracteurs agricoles
- Autres véhicules



Répartition des victimes selon le mode de déplacement



Répartition des tués par catégories d'usagers



En 2019, les tués se répartissent équitablement entre les véhicules légers, les deux roues motorisées et les cyclistes. Le département ne déplore qu'un seul piéton décédé.

Facteurs comportementaux présents dans les accidents mortels

(plusieurs facteurs peuvent se cumuler dans un seul accident)

2/7 Vitesse excessive ou inadaptée

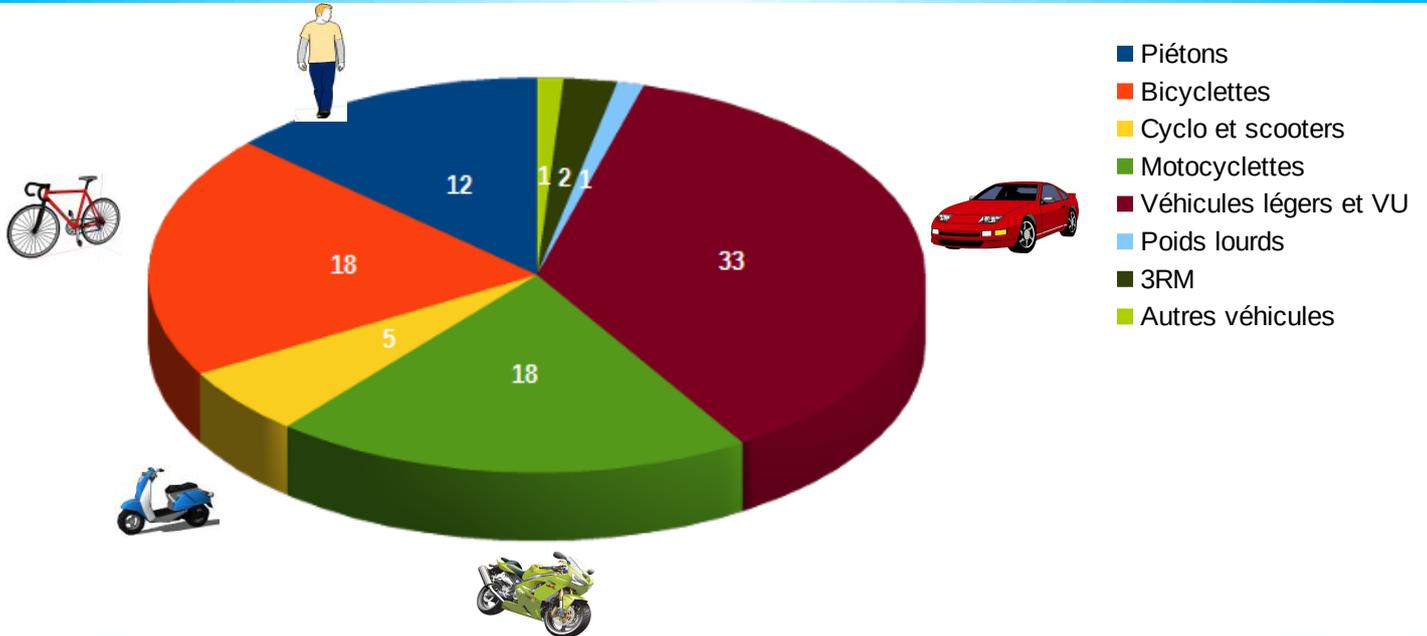


2/7 Présence d'alcool et / ou de stupéfiants



2/7 Inattention

Répartition des blessés hospitalisés par catégorie d'usagers



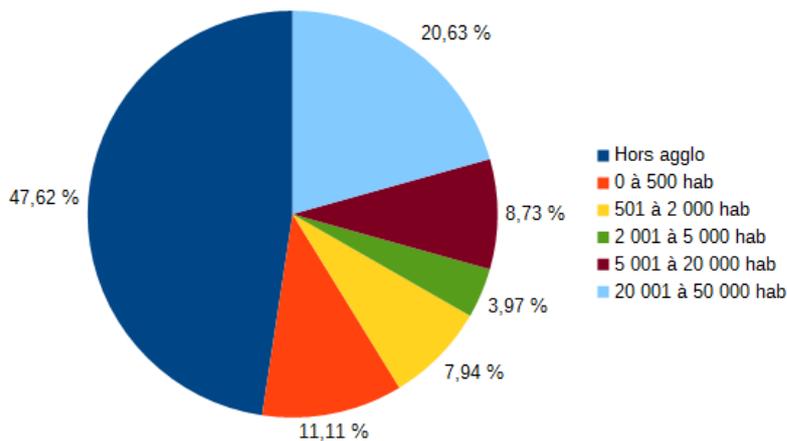
Répartition selon leur localisation

Selon leur positionnement en intersection

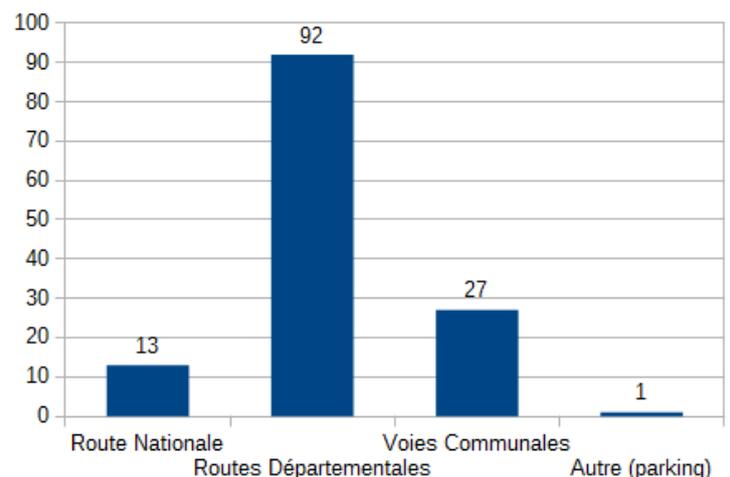


- **73 %** des accidents se produisent **hors intersection**
- **36,5 %** sont **sans collision** avec un autre véhicule (hors piétons)

Selon leur positionnement en agglomération



Selon le type de route

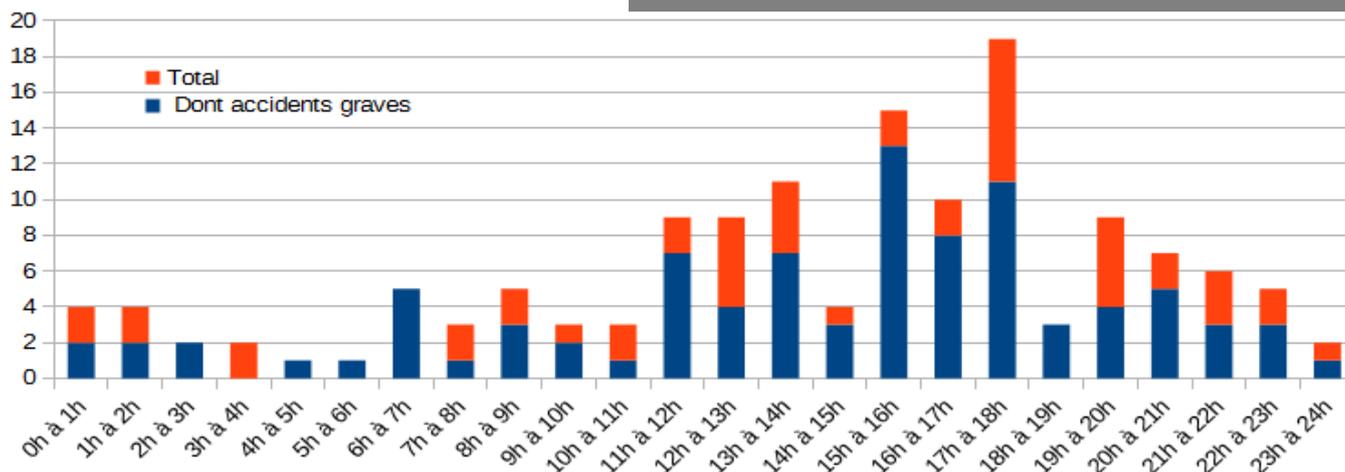


Répartition des accidents dans le temps

Selon l'heure

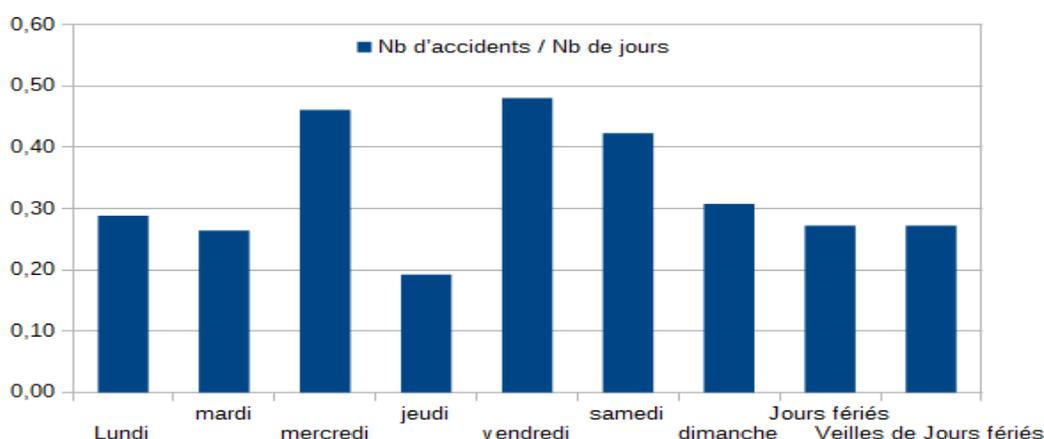
Définition :

Accidents graves = accidents mortels + accidents avec blessés hospitalisés



Selon le jour

Les mercredi, samedi et dimanche ont été les journées les plus accidentées.



Répartition des victimes par âge

Définitions :

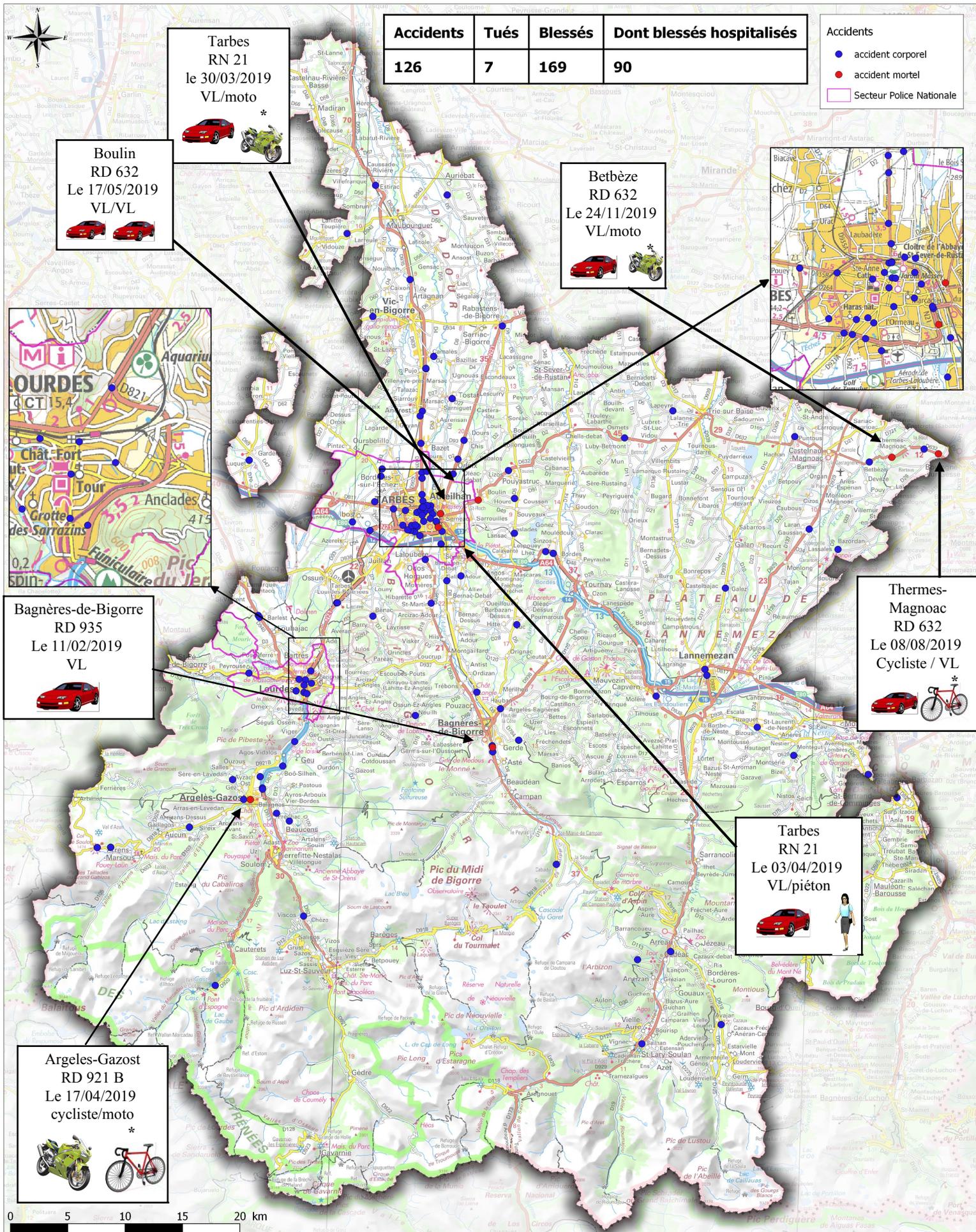
Victimes : personnes tués + blessés hospitalisés + blessés légers

Impliqués : victimes + indemnes

Tranches d'âges	Population (données INSEE 2010)	% de la population	nombre d'impliqués					% impliqués
			tué	BH	BL	indemnes	Total	
00 à 17 ans	42392	18 %	1	5	19	6	31	10,54 %
18 à 24 ans	16668	7 %	0	16	13	18	47	15,99 %
25 à 44 ans	51583	22 %	2	21	21	38	82	27,89 %
45 à 64 ans	66094	29 %	4	25	19	40	88	29,93 %
65 à 74 ans	23644	10 %	0	13	4	11	22	9,52 %
75 ans et +	29073	13 %	0	10	3	5	22	6,12 %
Ensemble	229454	100 %	7	90	79	118	249	100 %

La tranche d'âge 45/64 ans représente 29 % de la population du département et ils sont impliqués dans 30 % des accidents. Dans les mêmes proportions, les 25/44 ans représentent 22 % de la population et ils sont impliqués dans 27,9 % des accidents. Ces 2 tranches d'âge sont toutefois en légère diminution par rapport à 2018, au détriment des 18/25 ans qui passent de 10,44 % en 2018 à 16 % en 2019.

Les « indemnes » (118) représentent 47 % des impliqués. Cette catégorie de victimes n'est pas négligeable compte tenu de l'impact psychologique engendré par les accidents de la route.



Plan d'action départemental de sécurité routière (PDASR)

Le PDASR a pour but de recenser les actions de sécurité routière portant sur certaines orientations, de les coordonner, et d'aider à leur réalisation par l'octroi d'aides matérielles et financières et la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière.

Il est la déclinaison annuelle du document général d'orientation 2018-2022 qui a mis en exergue 7 priorités en direction du grand public,

- « le risque routier professionnel » ;
- « les conduites après usage de substances psychoactives »
- « les jeunes de 14 à 29 ans » ;
- « la formation et la sensibilisation des seniors » ;
- « le partage de la voirie : les modes doux » ;
- « les distracteurs (téléphone, écouteurs,...) » ;
- « les deux-roues motorisés » .

En 2019, le PDSAR a permis de financer les actions de sécurité routière à hauteur de 63 542 euros répartis comme suit :

Actions	Financement
« les Jeunes »	26,4 %
« les deux-roues motorisés »	11,8 %
« la formation et la sensibilisation des seniors »	13,2 %
« les modes doux – piétons et cyclistes »	6,3 %
« l'alcool et les conduites addictives (stupéfiants), activités festives »	24,6 %
« Le risque routier professionnel »	8,9 %

Le bureau de la sécurité routière rappelle qu'une piste vélo démontable ainsi que du matériel de prévention est à la disposition de l'ensemble des établissements scolaires du département ou de toute personne souhaitant réaliser une action de prévention. Pour cela, contactez la coordination à l'adresse mail suivante : ddt-sercad-bsrtd@hautes-pyenees.gouv.fr

Comité Label Fête

Chaque année, le comité Label Fête aide les comités ou autres associations à réaliser une action de prévention routière afin de sensibiliser les personnes présentes aux risques de l'alcool au volant. Pour cela, l'État aide ses associations en prêtant du matériel (éthylotest électroniques, chimiques, machine à cocktail sans alcool) et en donnant une aide financière, soit par l'intervention d'une association directement pendant la soirée.

En 2019, **14 dossiers** ont été **déposés**. **12** ont fait l'objet d'une subvention pour un montant total de **8 156 euros**. 4 ont pu bénéficier de l'intervention d'une association pendant leur soirée. Au total, 750 dépistages ont pu être réalisés.

Vous pouvez demander une aide au titre du comité Label Fête. Pour cela, contactez la coordination à l'adresse mail suivante : ddt-sercad-bsrtd@hautes-pyrenees.gouv.fr

Les radars fixes

Le département des Hautes-Pyrénées est doté de 11 radars fixes pour la vitesse et de 3 radars pour les feux. Un nouveau radar a été mis en place sur le RD 8 commune d'Estirac début 2020. Depuis novembre 2018, la grande majorité de ces radars ont fait l'objet de nombreuses dégradations. Pour rappel, lors de chaque dégradation, une plainte est déposée. Au vu de ces dégradations, nous ne sommes plus en mesure de communiquer de chiffres pertinents.

Les distracteurs au volant

Pour rappel, l'utilisation d'un téléphone portable tenu en main au volant est sanctionnée par une amende de 135€ et un retrait de 3 points du permis de conduire.

Le fait de consulter ou manipuler son téléphone est également interdit et est passible des mêmes sanctions.

Enfin, **le fait de placer dans le champ de vision** du conducteur d'un véhicule en circulation, **un appareil en fonctionnement** doté d'un écran et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est interdit. Cette infraction **est sanctionnée** d'une contravention de 5ème classe d'une montant **de 1 500€ au maximum** et d'un **retrait de 3 points** du permis de conduire.

Intervenant départemental pour la sécurité routière (IDSR)

Afin de renforcer la politique de lutte contre l'insécurité routière, la campagne de recrutement d'Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) se poursuit. A ce jour, 9 personnes sont venues renforcer les équipes de la sécurité routière.

Les IDSR, bénévoles, nommés par le préfet, apportent leur aide et participent aux actions de prévention sous son autorité. Ils s'engagent pendant un an minimum à animer au moins quatre actions de prévention.

Après une formation d'une journée, l'IDSR participe à l'animation des actions d'information et de sensibilisation des usagers inscrites au plan départemental d'actions de sécurité routière annuel.

Ainsi, tous ceux qui souhaitent s'engager dans la lutte contre l'insécurité routière, membres d'associations, fonctionnaires d'État ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes professionnels, retraités... peuvent contribuer à la mise en place d'actions dans une démarche participative qui concerne toute la population.

Pour devenir Intervenant Départemental de Sécurité routière, contactez la coordination sécurité routière : ddt-sercad-bsrtd@hautes-pyrenees.gouv.fr